

BARREAU de TOULOUSE



Séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage


18 Janvier 1986

DISCOURS
de M. le Bâtonnier Georges BOYER



DISSERTATION

par M^e Bruno Merle
Avocat à la Cour
Médaille d'or du Stage



Eloge de Bertrand BARERE

par M^e Françoise Mathe
Avocat à la Cour
Médaille d'or du Stage

Bertrand Barère 1755-1841

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers confrères,

La salle, comme un grand navire sans amarres, semble soulevée par une houle immense.

De quatre baies haut placées, tombe une lumière irréelle et violente, et la bourrasque inattendue de ce jour de juin 1789 soulève le drapé des tentures qui claquent comme autant d'oriflammes.

Accoudés aux embrasures, décoiffés par le vent qui emporte une ombrelle, des hommes et des femmes penchés acclament les acteurs de la scène.

Ils sont en bas plusieurs centaines, tête nue, le bras droit levé pour le serment, comme tendu sur un archet invisible.

Debout sur une table, sobrement vêtu, le chef immobile de cet orchestre enthousiaste, Jean Sylvain Bailly, proclame au nom de tous le Serment du Jeu de Paume : « Nous jurons de ne point nous séparer avant que nous n'ayons donné une constitution à la France ».

L'esquisse par le peintre David de ce moment historique rend sensible déjà l'extraordinaire tension entre ces individualités si nettement dessinées et le mouvement irrésistible qui les porte, tension résolue un instant dans une grande vague harmonique.

Il est là déjà, assis, au premier plan, mais un peu à l'écart et le profil perdu. Bertrand Barère, un grand cahier ouvert sur les genoux, rédige comme chaque jour, d'avril 1789 à août 1791, le compte rendu fidèle des débats de l'assemblée, qui paraît ensuite dans le journal « Le Point du Jour ou résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée Nationale par M. D. député extraordinaire », et dont il est l'unique rédacteur.

Barère n'est pas encore l'aède de la Révolution, il est, plus modestement, le logographe de l'Assemblée.

Bertrand Barère a 33 ans, entre l'éloquence de la Barre, des Académies littéraires de province, et celle de la tribune, il respecte une sorte de noviciat, fait de plusieurs mois de silence.

Il ignore que plus jamais il ne viendra à cette barre, où il s'illustra durant quinze ans, il ne peut savoir qu'arrivé à Versailles au mois d'avril 1789 pour représenter les électeurs du Tiers-Etat de la Sénéchaussée de Bigorre, il ne reviendra dans les Pyrénées qu'en 1830,

après avoir pris une part active au plus grand bouleversement historique, après avoir subi l'emprisonnement, la clandestinité, la fuite, les asiles précaires, et quatorze années d'exil en Belgique...

C'est à cette charnière de son existence que je veux venir prendre Barère, là où s'interrompt l'éloge prononcé en 1924, devant cette même assemblée, par Maître Prosper Timbal : « Oublions donc l'homme politique pour ne songer qu'à l'avocat. Aussi bien sera-ce laisser dans l'ombre les sources de querelles et de division. Et que demeure seulement le souvenir de l'orateur prestigieux, de l'habile avocat et de l'homme de lettres que fut Maître Barère de Vieuzac » (1).

Mais faut-il couper en deux la vie d'un homme, et comment murer dans l'oubli les travaux de la maturité et la longue errance qui leur fait suite ?

Je ne choisirai pas entre Barère avocat et Barère homme politique : il faut rendre à l'homme la plénitude de sa vérité, aussi parlerai-je de Barère homme des Lumières.

Lorsque Barère naît, à Tarbes, en 1755, les fondements d'une pensée et d'une sensibilité nouvelle sont déjà jetées. « L'esprit des Lois » est paru depuis sept ans, les premiers discours de Rousseau sont sous presse, les « Lettres Philosophiques » de Voltaire sont publiées, ainsi que « Zadig », et le cinquième volume de l'« Encyclopédie » peut paraître, dans une toute relative sérénité.

La querelle des bouffons occupe alors les esprits les plus avancés.

L'opéra-bouffe italien qui pare des charmes d'une mélodie simple et « naturelle » les mœurs bourgeoises, doit-il détrôner les harmonies sophistiquées dont Rameau orne le prestigieux récitatif des princes de la mythologie ?

Mais déjà cette idée d'une nature bonne et généreuse est bouleversée par le tremblement de terre qui détruit entièrement cette année-là la ville de Lisbonne.

Les vingt premières années de la vie de Barère, celles qui pour tout homme donnent une tournure définitive au caractère et à la pensée, sont imprégnées de l'esprit des Lumières.

Paraphrasant ce que lui-même affirmait, lorsqu'il fit devant ses pairs l'éloge de Jean-Baptiste Furgole « Je laisserai à ces esclaves de la vanité des hommes, tout occupés de généalogies, le soin de vous parler de ses origines.

Qu'est la noblesse ou la roture ? Que sont ces vaines distinctions d'homme à homme quand il s'agit de savoir ou de vertu ? Le mérite n'a pas besoin d'ancêtres » (2).

L'intransigeance du jeune Barère et peut-être aussi son orgueil blessé supportent mal la société d'Ancien Régime et sa « cascade de mépris »...

Un fait marque toutefois son enfance : son père, Jean Barère, Premier Consul de la ville de Tarbes, était en cette qualité Président du Tiers-Etat et voulut contrôler les finances de la province. Il découvrit que des faveurs et exemptions arbitraires d'impôts prodiguées à l'Ordre de la Noblesse, créait le déficit de la caisse provinciale. Une lettre de cachet l'exclut alors de l'administration de la ville et des fonctions municipales.

C'est un jeune homme prévenu contre les abus et drapé dans une dignité ombrageuse que l'on inscrit en 1770 à l'Université de Droit à l'âge de quinze ans.

Ses études achevées, il dédaigne la charge de magistrature au Présidial de Tarbes que son père a achetée pour lui, ne voulant point exercer « le terrible devoir de juger » (3).

Et, lorsqu'il prête le serment d'avocat, le 8 juillet 1775, il est, selon ses propres termes, avec « tous les jeunes avocats de cette époque », imprégné « comme par une tradition sacrée de la haine du despotisme et du sentiment de la nécessité où l'on était de trouver les moyens d'arrêter les actes arbitraires et les excès des Ministres » (3).

Sans doute n'a-t-il point limité son horizon aux difficiles matières juridiques de ce temps, droit romain et droit canon, études des Décrétales, du droit des fiefs et de la procédure, ni même à la lecture des orateurs antiques, Cicéron, Démosthène, qui l'emplissent d'admiration, avec Cochin et Daguesseau.

La sociabilité des hommes de ce temps se plaît à des amitiés sensibles et cérébrales à la fois.

Barère se lie avec Taverner, « un ami précieux, plein de vertus et d'instruction », tous deux partagent la lecture de Tacite, de Machiavel mais aussi et surtout de Montesquieu et Beccaria.

Il faut imaginer ces soirées d'études et d'enthousiasme, la découverte du principe de l'équilibre des pouvoirs et du gouvernement idéal dans l'« Esprit des Lois », et surtout, dans le « Traité des Délits et des Peines », du plaidoyer rigoureux et inspiré pour un nouveau droit criminel, mesuré, équitable, dépouillé des barbaries anachroniques, de la question, des accusations secrètes, de la peine de mort, de la torture, des supplices.

Barère fait sien l'idée que « Les cris d'un malheureux dans les tourments ne peuvent retirer du sein du passé, qui ne revient plus, une action déjà commise » (4).

Si commise elle fut vraiment... Car on n'a pas oublié que voilà vingt ans à peine Calas innocent était supplicié devant son domicile de la rue des Filatiers.

Ces principes, voilà que l'occasion se présente de rompre des lances en leur faveur et de soustraire à la peine capitale une jeune femme promise à la mort par l'application de « l'Edit impitoyable rendu dans un siècle de dévotion fanatique et d'hypocrisie » (3).

Catherine Ribes, accusée d'infanticide, a déjà été condamnée à mort par le Sénéchal de Limoux, et Barère, confiné jusque là dans l'atmosphère studieuse de son cabinet, n'a encore jamais plaidé.

Son inexpérience obtient de la Cour siégeant à la Tourelle un délai de huitaine pour déposer une défense écrite.

Le jeune avocat a remarqué dans le dossier de la procédure faite contre la malheureuse le procès-verbal du légiste venu pour les constatations d'usage.

L'ambition de son temps de toucher à tous les domaines de la connaissance, lui aura inspiré quelque lecture d'histoire naturelle, trouvée peut-être dans l'Encyclopédie et qui lui permet de soupçonner l'importance de ce document.

Il consulte Villars, célèbre professeur d'anatomie et de chirurgie, qui confirme son intuition, cette femme ne pouvait être condamnée pour infanticide, l'enfant mort-né n'ayant jamais respiré.

En effet, le poumon découpé de l'enfant jeté dans un bassin d'eau était, aux dires du légiste, demeuré submergé.

Barère fait alors imprimer un Mémoire en défense et la consultation médico-légale, qui emporte la conviction des juges.

Ainsi, par un examen scientifique des preuves et une stricte interprétation de la loi pénale que n'eut pas désavoué Beccaria, établissait-il ce qu'il est convenu d'appeler un délit impossible, et l'innocence de sa cliente.

Mais un succès de plume ne peut satisfaire l'admirateur de Démosthène et de Cochin, et une cause se présente qui va enfin l'amener à la Barre.

La défense de Mlle Noailles sera également celle des principes sociaux chers au cœur de Barère et « des professions utiles contre les préjugés de l'orgueil » (3).

Mlle Noailles, fille d'un négociant de Beaucaire, séduite et enlevée par M. Desroys, chevalier de Malte, avait été par lui conduite dans le Comtat Venaissin où, sans le consentement des pères et mères respectifs, il l'avait épousée.

Mais après plusieurs années de mariage, le désir de recueillir la succession d'un oncle Commandeur de Malte, froissé de cette mésalliance, avait eu raison d'une passion déjà émoussée par l'habitude et la satiété et le Chevalier Desroys avait obtenu de l'Official du Diocèse l'annulation du mariage.

L'appel comme d'abus étant porté au Parlement de Toulouse, la jeune femme s'adressait à Barère pour faire confirmer son mariage, menaçant de mourir de douleur si on ne lui rendait pas son beau — mais guère preux — chevalier !

Il s'enflamme pour la cause de cette Rosine prise au piège. Entend-il déjà, dans les plaintes de l'amante éplorée, les prémisses de cette effusion immobile de la douleur et de la tendresse humaine, que prêterait Mozart à Rosine, épousée, puis délaissée, par un Almaviva aussi assuré que le chevalier Desroys de ses droits seigneuriaux ?

En tout cas, la correspondance des amants, semblable, nous dit-il à celle d'Héloïse et Abélard, attendrit cette homme dont la sensibilité est vive, en un siècle où l'on ne cache plus ses larmes ni ses émotions.

Si les Parlementaires toulousains se révèlent peu réceptifs aux transports épistolaires de Desroys et de Mlle Noailles, du moins Barère parvient-il à susciter leur indignation, car ces lettres emportées, ces promesses d'union et d'éternelle fidélité, Desroys, s'ouvrant une veine, les a signées de son sang : « Est-ce là, s'écrie Barère, le sang de cette noblesse française, qui disait sous François I^{er} : tout est perdu fort l'honneur ? Est-ce le sang des preux chevaliers qui se battaient pour Dieu, le roi et les dames ? Est-ce enfin du sang de ces Chevaliers de Malte dont la famille Desroys tire tant de vanité que sont signées ces lettres séductrices ? » (3).

Le gentilhomme séduisant quelque Suzanne ou quelque Zerline eut sans doute trouvé de l'indulgence chez ses pairs ! Mais le Chevalier

de Malte, reniant pour quelques écus la promesse signée de son sang n'en pouvait plus espérer aucune.

Certes, la stricte application du droit ordonnait nécessairement l'annulation d'un mariage violant le consentement paternel, mais le Chevalier Desroys était condamné à payer avec contrainte par corps, trente mille francs de dommages et intérêts et les deux Chambres assemblées ordonnaient contre lui la procédure extraordinaire pour fait de rapt.

Ainsi Barère découvre-t-il l'extraordinaire pouvoir des mots et les ressources de sa propre éloquence.

Mais surtout, quelle sûreté dans l'instinct, l'intuition qui lui font découvrir le détail caché, l'élément infinitésimal par lequel le procès bascule. Ce détail que tous nous traquons dans nos pièces... et que nous redoutons dans celles de notre adversaire, n'enviez-vous pas son habileté à la déceler ?

Ce n'est pas assez de faire triompher l'innocence, de défendre l'amour bafoué, Barère, homme de liberté, de sensibilité, est aussi homme d'égalité.

A quoi bon la protection de la loi si ne peuvent l'invoquer ceux que leur pauvreté écarte des moyens de la défense.

Et ces miséreux sont légion, dans un pays où, selon un observateur avisé, l'on peut trouver « sept millions d'hommes qui demandent l'aumône, et douze millions hors d'état de la leur faire » (5).

Barère trace alors le plan et les statuts de la Conférence de Charité » composée de vingt-cinq avocats anciens, les plus célèbres dans la consultation et parmi les avocats plaidants, et de trente avocats jeunes, suivant le Barreau depuis six ans, cette assemblée devait se réunir une fois par mois pour distribuer les causes aux cinquante-cinq membres et connaître les résultats obtenus dans la défense des pauvres et des malheureux » (3).

L'Ordre des Avocats du Parlement de Toulouse adopte ce généreux projet et l'on voit arriver des campagnes les plus lointaines les plus misérables que leur pauvreté avait jusque-là empêché de faire reconnaître leurs droits par le Parlement, dont le ressort s'étendait alors jusqu'à Lyon.

Car la Conférence de Charité ne se borne pas à plaider et consulter gratis, elle prend en charge l'impression des mémoires et distribue même des secours aux plus démunis.

C'est dans le cadre de cette activité que Barère fait réintégrer dans ses droits patrimoniaux un descendant de camisards persécutés et spoliés de leurs biens à l'époque des Dragonnades des Cévennes.

Que faut-il évoquer encore des années toulousaines de la vie de Barère ? Quelques succès dans les académies provinciales, auxquels il attachait peu de prix, mais ces institutions le lui rendirent bien, lui dont le nom fut rayé du Tableau de l'Académie des Jeux Floraux en 1795... Malheur aux vaincus...

Un éloge de Jean-Jacques Rousseau prononcé lors du concours de cette institution, celui de Montesquieu pour l'Académie de Bordeaux...

Mais les cartes déjà sont distribuées, tous les thèmes de sa vie ont été esquissés en mineur, il lui reste, à trente-trois ans, à les développer dans le grand opéra dont les décors sont en place...

Les décors !...

« Jamais, écrit le Comte de Ségur, on ne vit plus de contraste dans les opinions, dans les goûts et dans les mœurs ; au sein des académies, on applaudissait les maximes de la philanthropie, les diatribes contre la vaine gloire, les vœux pour la paix perpétuelle, mais en sortant, on s'agitait, on intriguait, on déclamaient pour entraîner le gouvernement à la guerre. Chacun s'efforçait d'éclipser les autres par son luxe à l'instant même où l'on parlait en républicain et où l'on prêchait l'égalité. Jamais il y eut à la Cour plus de magnificence, de vanité, et moins de pouvoir. On frondait les puissances de Versailles et on faisait la cour à celles de l'Encyclopédie... Au reste, ce qu'on peut avec raison regretter de cette époque, c'était, au milieu de ce conflit entre des opinions, des systèmes, des goûts et des vœux si opposés, une douceur, une tolérance dans la société qui en faisait le charme ».

Barère trouve dans ce monde les succès de sa physionomie et son heureux caractère devaient lui assurer. Jeune député, il ne brigue pas encore des succès de tribune mais goûte tous les plaisirs de l'esprit et des sens.

Il fréquente le lycée pour entendre les leçons de la Harpe, Chamfort, Fourcroy, il entend à l'Académie l'éloge de Buffon prononcé par Condorcet.

Théâtre, opéra, concerts, musées, il est amateur passionné de tout ce qui vient élargir l'étendue de ses connaissances et de ses sensations.

Mme de Genlis le reçoit, qui plus tard s'en défendra, mais le décrit ainsi : « Il était jeune, jouissant d'une très bonne réputation, joignant à beaucoup d'esprit un caractère insinuant, un extérieur agréable, et des manières à la fois nobles, douces et réservées. C'est le seul homme que j'ai vu arriver du fond de sa province avec un ton et des manières qui n'eussent jamais été déplacées dans le grand monde et à la Cour. Sa conversation était toujours aimable et toujours attachante, il montrait une extrême sensibilité, un goût résolu pour les arts, les talents, et la vie champêtre. Ses inclinations douces et tendres, réunies à un esprit très piquant donnaient à sa personne et à son caractère quelque chose de véritablement original » (6).

A-t-il oublié Montesquieu, Beccaria, les soirées studieuses, la défense des opprimés, les exigences de la liberté... Certes non.

Dès son arrivée, il rejoint les sociétés philanthropiques qui fleurissent alors, et celle qui de toutes est certainement la plus intransigente « la société des amis des noirs » qui déjà ne veut plus que « la terre de France puisse porter des esclaves » (7).

Non Barère n'oublie pas, mais il est pétri de l'ambiguïté de ce temps, dont toutes les œuvres portent la marque...

Les forces obscures travaillent un monde dont le propre système de valeurs annonce la perte.

C'est la sensibilité, la douceur d'âme développée par ces hommes qui leur rend insupportable l'injustice, c'est l'extension de la connaissance qui tue l'argument d'autorité, c'est l'introspection qui donne à l'individu la primauté qui ne cessera plus désormais d'être la sienne.

La fête galante conduit tout doucement à la Déclaration des Droits de l'Homme : « Le but de la société est le bonheur commun ».

Tableaux, comédies, opéras, symphonies, tout nous renvoie cette image, les fêtes les plus innocentes, les comédies les plus anodines dont fissurées d'inquiétude.

Les couples joyeux ou mélancoliques qui s'embarquent pour Cythère feignent ne pas voir un ciel lourd de nuages menaçants, les fêtes de Fragonnard se déroulent dans un bois dont la masse évoque les lourdes lames d'un océan démonté, zébré par un vieux arbre mort...

Les chasses bucoliques des opéras de Rameau sont troublées de tempêtes contrapuntiques, les forces infernales interrompent le souper de Don Juan... et les belles dormeuses de Füssli sont opprimees de monstres grimaçants.

Le siècle finissant se déguise pour mieux se reconnaître et Mozart, après Beaumarchais, joue de ces dévoilements...

Dans le parc nocturne du dernier acte des « Noces de Figaro », lorsque les masques tombent, l'ordre social est déjà anéanti, seule une mélodie s'élève alors qui veut croire à une fraternité provisoirement restaurée...

Ainsi Barère définit-il la Révolution : « Cette journée fut celle des masques arrachés » (3).

Dès lors, il ne connaîtra plus le repos, réélu en 1792 député à la Convention, il participe aux travaux du Comité de Législation et du Comité de Constitution, aux réunions du Club des Jacobins, puis des Feuillants, dont il est quelque temps Président.

Le 7 avril 1793, il est parmi les premiers élus au Comité de Salut Public, puis, le 10 juillet 1793, un des rares membres de l'ancien Comité à demeurer dans le grand Comité de Salut Public.

C'est là que les tâches qu'il doit assumer passent la mesure de l'humain. Plusieurs membres du Comité se trouvant en mission, Barère a la charge : de la diplomatie, de l'instruction publique, du théâtre, des lettres et beaux-arts, mais encore de la marine, des secours publics, des monuments et de l'administration militaire.

Depuis 1793, il est le rapporteur en titre du Comité auprès de la Convention.

L'on prévoyait à l'origine un rapport hebdomadaire... Très vite, deux ou trois rapports par jour deviennent indispensables...

Son exceptionnelle clarté d'esprit, sa faculté d'adaptation et sans doute aussi, pas mal de dévouement, expliquent une telle activité.

Les témoignages ne manquent pas sur ses qualités : « On reste confondu, dit Pouchet, des prodigieuses facultés de Barère à qui rien ne semble étranger. Le manuscrit de la « Nouvelle Héloïse » l'occupe autant que la fabrique d'armes de Meudon. Traités, marine, poudres, transports, tableaux du Maximum, tout est bon à l'activité de cet homme dont le rôle considérable va rester effacé dans le rayonnement puis l'opprobre de Robespierre ».

Robespierre aussi lui rend cet hommage : « Dès qu'un travail se présente, Barère est prêt à s'en charger, il sait tout, il connaît tout, il est propre à tout ».

Rapports sur la politique étrangère de l'Angleterre, sur l'approvisionnement des armées, sur l'établissement de l'école de Mars, sur les moyens de remédier à la mendicité, ceux d'universaliser la langue française dans les départements de l'Ouest, sur les Ponts et Chaussées

sées, les canaux de navigation... La plasticité de son esprit, la fidélité de son expression, le rendent irremplaçable à cette tâche.

Cette facilité devient l'occasion de plaisanteries également faciles, ses collègues lui lancent une liasse de documents sur la table : « Tiens Barère ! Rapporte ! ».

Mais il faut faire un sort particulier aux rapports sur l'état des forces armées. Barère en rédigera plus de cent cinquante et, chaque jour, viendra les lire à la tribune, car notre homme n'a point perdu la parole, et il inaugure un genre oratoire nouveau : « la Carmagnole ».

Chaque jour il dépouille la correspondance des généraux et des Conventionnels délégués au front, puis, dans un style d'une éloquence quelque peu débraillée mais fort goûtée de l'Assemblée, et du peuple, qui se masse aux tribunes, il trace le tableau héroïque de l'avance des armées de la République.

Exagérant les victoires, magnifiant le courage, il crée une chanson de geste républicaine. Toutes les figures révolutionnaires de nos livres d'Histoire, les volontaires de 1792, Bara l'héroïque jeune tambour, le général Marceau, sont nés de son verbe coloré », la plupart du temps on connaît déjà la victoire mais on veut avoir le délice d'en ouïr de lui-même le récit ».

Les chefs d'armée haranguent leurs troupes « mes enfants, nous allons envoyer Barère à la tribune », et sur le front italien les régiments chargent les Piémontais au cri de « Barère à la tribune ! »

Le genre colle définitivement à sa peau et les députés Thermidoriens qui le mettront en accusation décideront de l'envoyer en déportation à Madagascar « pour y tailler des carmagnoles ! »

Dans le pays assiégé par les puissances étrangères, miné de rébellions intérieures, et où la pénurie s'aggrave de jour en jour, Barère et quelques autres dont les épaules soutiennent la survie du régime, vivent à un rythme infernal, dans le monde clos des décisions politiques : de huit heures à midi se tient le Conseil, de midi à deux heures, deux d'entre eux reçoivent la foule des pétitionnaires, à deux heures tous se rendent à l'Assemblée, à onze heures du soir le Conseil reprend ses travaux.

« Lorsqu'après de longues heures de débats, raconte Prieur, qui nous tenait souvent une partie de la nuit, nos esprits fatigués ne pouvaient plus qu'avec peine se rappeler les circuits que les discussions avaient parcourus et perdaient de vue le point principal, Barère prenait la parole, à la suite d'un résumé rapide et lumineux, il posait nettement la question, et nous n'avions plus qu'un mot à dire pour la résoudre ».

Il faut les imaginer, travaillant ainsi, nuit après nuit, enfiévrés.

Certains, dont Barère, ont fait aménager dans un réduit voisin un lit de repos, la salle du Comité de Salut Public est tendue de tissu vert, les tables drapées de feutrine verte, sur les visages épuisés se reflètent un teint olivâtre.

« Nous ne sommes pas les fondateurs de la République, dit Barère, nous sommes ses gladiateurs ».

Et puis, Barère est descendu dans « la fosse aux lions », avec Couthon, Robespierre, Saint-Just, Collot d'Herbois. A l'horizon des dissensions internes, se profile l'ombre funeste.. « la guillotine fait tout, dit-il, c'est elle qui gouverne ».

Et plus tard, à Mehul, « ne sommes-nous pas tous au pied de la guillotine. Tous, à commencer par moi... ».

Des esprits malveillants s'étonneront sous le Premier Empire « Barère est l'homme au monde le plus surpris d'avoir encore sa tête sur ses épaules ».

Sans doute commettent-ils des fautes, mais s'appartiennent-ils encore ces hommes qui vivent dans une urgence désespérée, privée de l'instant de retraite qui les rendrait à la raison..

Il paraît que pour oublier la disette, la guerre, les exécutions, le peuple danse. Le café Foy ne désemplit pas, ni les guinguettes des barrières et des faubourgs.

Il paraît aussi que les maîtres du jour s'étourdissent parfois de plaisirs faciles lorsqu'ils échappent quelques heures à la machine dont ils sont le bras et l'animent..

« Nous paraîtrons des colosses, écrit Barère, quand on s'occupera de mettre en ordre tous les matériaux que nous avons laissés ».

Certes ils commettent des excès mais voulait-on que selon le mot de Chamfort « on nettoiyât les écuries d'Augias avec un plumeau ! »

Doit-on croire pour autant que Barère a perdu les principes et les idées qui ont façonné le jeune avocat toulousain ?

Certes non, il tient toujours serré le fil d'Ariane tissé à la lecture de Beccaria, de Montesquieu, de Rousseau..

L'œuvre accomplie en témoigne.

Barère, comme ses compagnons, est hanté par la vision fantastique des cachots de Piranèse.

Il participe en 1790 au Comité des Lettres de Cachet et préside à la vérification des registres de trente-deux prisons d'Etat. De nombreux captifs sont ainsi rendus à la liberté..

L'homme qui dans le cadre de la Conférence de Charité faisait rendre aux descendants des Camisards les biens confisqués devient membre du Comité des Domaines et des Féodalités, là, il fait adopter la loi restituant aux protestants fugitifs qui rentrent en France leurs propriétés restées sous le contrôle de l'Administration des Domaines.

L'organisateur de la Conférence de Charité demeure sensible au sort des plus démunis et écrit le terrible rapport sur la mendicité dans les campagnes : « Les malheureux sont les puissances de la Terre, ils ont droit de parler en maître au gouvernement qui les néglige ». Moderne, il propose la substitution des secours à domicile à l'horrible enfermement dans les asiles et les hospices.

Il vote le décret de Pluviôse An II portant abolition de l'esclavage aux Amériques..

C'est à lui enfin qu'échût l'honneur de présenter à l'Assemblée l'acte constitutionnel et la Déclaration des Droits de l'Homme en 1793, qui contient sans doute toute la philosophie qu'il s'est forgée « le peuple français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer dans une déclaration solennelle ces droits sacrés et inaliénables ».

Non, Barère à l'Assemblée ne connaît pas que des déceptions et de rudes contraintes politiques, il voit aussi le triomphe de ses plus chères utopies.

Lorsque viennent en débat les questions qui touchent à l'organisation judiciaire, il prend des positions d'une rigueur indiscutable.

Il insiste avec succès pour l'institution d'un jury en matière pénale appliquant ainsi le système de Beccaria qui souhaite que l'homme ne puisse être jugé que par ses pairs. Il combat, non sans courage, contre l'institution des tribunaux révolutionnaires, citant à la tribune les extraits de Salluste sur Catilina, contre la loi sur les suspects, qui viole le principe de la légalité des délits et des peines, contre toutes les institutions enfin qui peuvent introduire l'arbitraire et le « despotisme de la liberté ».

Mais on ne peut plus remonter le courant terrible qui emporte les illusions de ces hommes qui pourtant ne préméditèrent point la tragédie dont ils sont les instruments.

Peut-être, aux jours les plus sombres de la Terreur, Barère trouva quelque consolation à la lecture de son cher Beccaria qui admettait, dans son intransigeance, que la mort d'un citoyen puisse être regardée comme nécessaire « dans ces moments de troubles où une nation est sur le point de recouvrer ou de perdre sa liberté. Dans les temps d'anarchie, lorsque les lois sont remplacées par la confusion et le désordre, si un citoyen quoique privé de sa liberté peut encore par ses relations et son crédit porter quelque atteinte à la sûreté publique »...

Il faut parler enfin du rôle difficile qui revint à Barère de présider l'Assemblée lorsqu'elle jugea le roi destitué.

L'on s'accorde à admettre qu'il sut conserver aux débats la plus grande dignité, vouvoyant le souverain déchu, lui épargnant le nom de Capet qu'il jugeait offensant, et rappelant l'assistance à la sérénité. On connaît la chaleur avec laquelle il encouragea Malesherbes et Target à assurer la défense de l'accusé : « Non seulement je vous approuve, mais je vous admire, je briguerai moi-même une si noble tâche si je n'étais Président de la Convention. C'est le triomphe de la défense publique et le plus beau jour pour un avocat du malheur ! Ah ! Pourquoi suis-je député ? » (3).

On sait enfin le tressaillement secret du cœur de l'avocat lorsqu'à une question du Président de la Convention, le Roi s'exclame, avec la spontanéité désespérée de tous les accusés, « Ah non ! Monsieur ce n'est pas moi ! ».

Barère enfin, homme de cœur et d'honneur, sauve de la guillotine tous ceux qui peuvent l'être.

Les témoignages sont trop abondants pour être cités, des interventions, qui lui furent durement reprochées, des sollicitations pour obtenir « un mandat de liberté pour quelqu'homme de lettres trop célèbre pour n'être pas persécuté, ou quelque père de famille trop obscur pour être secouru ».

Barère est rallié à l'extrémisme montagnard non pas opportuniste, comme on le prétend parfois, mais par lucidité politique. Il est selon Jaurès « avant toute chose l'homme de la Convention, et c'est ce qui assure à travers les sinuosités de sa tactique, l'unité de son action révolutionnaire, l'honneur et la dignité de sa vie. Barère est un homme en qui la Révolution se reconnaît » et Hippolyte Carnot lui attribue ce rôle de « miroir de la Révolution » (8).

Mais au milieu de la tourmente, il sait que tourne la route de fortune et les hommes de tous bords ont un droit égal à sa générosité.

Beaucoup de nobles seront par lui sauvés de la guillotine, réquisitionnés pour les services réels ou imaginaires qu'ils peuvent rendre aux Arts, aux Lettres, à l'industrie...

Ses collègues proscrits trouvent en lui un complice discret. Philippe Delleville, Conventionnel malheureux qui le rencontre à un dîner en société, s'attire cette remarque bienveillante : « Ne vous exposez pas tant, mon cher collègue, soyez tranquille, je ne vous ai point vu, ou plutôt je prends part à votre situation qui dans un autre temps sera peut-être la mienne ».

Soulavie, inquieté pour avoir accueilli à Genève un autre proscrit, rencontre la même réaction souriante.

Il sauve enfin David le 9 Thermidor en le prévenant de ne point paraître ce jour-là à l'Assemblée.

La tolérance non plus, Barère ne l'a pas oubliée.

Et lorsque, proscrit à son tour, prêt d'être embarqué pour Cayenne, il se trouve emmuré dans la citadelle d'Oléron, nourri au pain de fève et de paille des prisonniers, il rentre sans peine dans le giron de la philosophie, consolant son ennui par la lecture de Montesquieu et de Young, qui fut toujours son poète favori.

Courageux, il refuse de fuir pour échapper au jugement, il refuse encore de dissocier sa défense de celle de Collot Derbois et Billaud Varenne qui pourtant ne lui ressemblent guère — ce qui lui eut assuré la plus grande clémence —, il refuse enfin de s'évader avant le 5 Brumaire, jour de clôture de la Convention où, redevenu simple particulier, il s'estime rendu au droit naturel de l'homme et trouve à Bordeaux un asile longtemps inviolable.

Mais trente-cinq années de proscription et d'exil s'ouvrent devant lui, à peine interrompues d'un bref retour en grâce auprès du Premier Consul, encore ému sans doute au souvenir des Carmagnoles.

Cet homme d'une seule idée reprend alors la plume comme un instrument de combat et de salut. Il rédige, comme Machiavel disgrâcié adressait « Le Prince » à Laurent Le Magnifique, un traité « De la pensée du Gouvernement républicain » à l'intention de ce Directoire qui le méconnaît.

L'ouvrage est imprégné de l'idée essentielle que seul le formalisme garantit la liberté des citoyens, et il résonne encore des balancements et des martellements de la barre et de la tribune.

Suivent une étude sur Montesquieu, un ouvrage sur « La liberté des mers ou le gouvernement anglais dévoilé » qui contient des idées originales sur une défense européenne.

Et puis des traductions de Locke, de Young, du Tasse, de Tyrtée...

L'homme tourné vers l'universalité de la connaissance renaît, ouvert à tous les souffles du monde:

Barère reste l'homme doux et sociable, que dépeignent tous ses interlocuteurs, « le bon enfant » reconnu par ses collègues de l'Assemblée.

L'élégance de ses manières lui assure l'anonymat d'un homme de l'Ancien Régime dans des salons où son nom eut provoqué une émeute et une grande dame, dessillée, proclamait qu'il était « le monstre le plus séduisant qu'elle eut jamais rencontré » (9).

Exemplaires sont à cet égard les « souvenirs de Belgique ». On cherchera en vain dans ces pages l'aigreur de l'exilé. Le peuple belge, hôte généreux, est décrit sous les couleurs les plus fraternelles, ses sociétés d'entraide, ses institutions sont louées et l'on n'oublie ni un musée, ni un théâtre, ni un parc, ni un manuscrit ancien lorsqu'il s'agit d'inventorier ses richesses.

J'aime imaginer le vieil homme Barère, qui sans doute ne trouva point le temps d'assister en mars 1793 aux premières représentations des « Noces de Figaro » à l'Opéra de Paris longeant les façades flamandes de la Grand'Place, pour se rendre, un soir d'avril 1822, au Théâtre Royal de Bruxelles où l'on représente pour la première fois l'œuvre annonçatrice de tant d'orages.

Mais Barère, à l'exemplaire lucidité, pressent déjà les tempêtes du siècle à venir « les mineurs de Mons, étendus à plat ventre pour suivre le filon, obligés de travailler presque nus, exposés à la mort par l'éboulement, par l'asphyxie, l'inondation, l'explosion des gaz » troublent sa sensibilité encore entière.

Plus jeune de quelques lustres, sans doute sa générosité le porterait-elle au devant du mouvement ouvrier encore à ses balbutiements.

Mais il est tard et Barère proscrit, calomnié, attend le jugement de la postérité, il faut, pense-t-il, « que cinq générations imbues de préjugés, d'habitudes et d'intérêts contraires aient passé sur ce sol défriché avant que de pareils germes puissent se développer. Mais la sixième, vierge des excès et des abus inséparables des révolutions, comprendra mieux, et elle rendra justice aux hommes... ».

Le vieil homme qui ne rentre enfin dans les Pyrénées que pour s'éteindre vit la maladie qui le consume comme une ultime expérience d'histoire naturelle, rédigeant pour son médecin une notice explicative détaillée des symptômes de son mal...

« Tiens Barère, rapporte ! »

Qu'espère-t-il trouver ?

« Dans ce gouffre sans bord, sans soupirail, sans mur,

De tout ce qui vécut pleut sans cesse la cendre,

Et l'on voit tout au fond, quand l'œil ose y descendre,

Un affreux soleil noir d'où rayonne la nuit » (10).

— NOTES —

- (1) Prosper Timbal, Maître B. Barère de Vieuzac. Discours prononcé le 7 décembre 1924 à la Rentrée solennelle de la Conférence du Stage. 1925 Toulouse. Société Méridionale d'Impression.
- (2) B. Barère de Vieuzac. Eloge de J.-B. Furgole, avocat au Parlement de Toulouse. Discours prononcé à la clôture de la Conférence de Charité de MM. les avocats au Parlement de Toulouse, le samedi 6 septembre 1783. Toulouse Imprimerie Desclassan.
- (3) B. Barère. Mémoires. Paris, 1838.
- (4) Beccaria. Des délits et des peines.
- (5) Chamfort Pensées, Maximes, Anecdotes.
- (6) Mme de Genlis. Mémoires, 1825, Paris.
- (7) V. Schoelcher.
- (8) M. Carnot. Notice biographique sur Barère en avertissement aux Mémoires de Barère.
- (9) R. Launays. Barère « Anacreon de la Guillotine ». Paris. Taillandier. 1929.
- (10) V. Hugo. « Contemplations ».

— BIBLIOGRAPHIE —

- De Barère :
- B. Barère. Mémoires. Paris, 1838.
 - B. Barère de Vieuzac : Eloge de J.-B. Furgole, v. Sup.
 - B. Barère de Vieuzac : Eloge de Louis XII, 1782 — Eloge du Chancelier de Seguier 1784.
 - B. Barère. Le Point du Jour « ou résultat de ce qui s'est passé la veille de l'Assemblée Nationale ». Recueil 1789-1791.
 - B. Barère : Premier rapport fait au Comité de Salut Public « sur les moyens d'extirper la mendicité dans les campagnes ». Séance du 22 Floral. Imprimé par ordre de la Convention Nationale.
 - B. Barère : Rapport sur la convocation des Assemblées Primaires fait au nom du Comité de Salut Public. Séance du jeudi 27 juin 93, An II de la République. Acte constitutionnel et Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Imprimé par les soins de la « Société Républicaine de Montauban » 1793.
 - B. Barère : De la pensée du Gouvernement de la République. Républicain Floral An V. Imprimé en France.
 - B. Barère : Traduction de Brooke. Théorie sur la constitution de la Grande-Bretagne. Paris Calais 1815.
 - B. Barère : Traduction de Hardy « Voyages dans les Hautes-Pyrénées », Tarbes 1839.
- Sur Barère :
- R. Launay/Barère de Vieuzac. « Anacreon de la Guillotine ». Paris Taillandier 1929.
 - Kuscinski : Dictionnaire des Conventionnels. Paris 1916.
 - P. Timbal. v. sup.
 - H. Carnot : Notice biographique.